

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 8 décembre 2023

N° CP-2023-10-8-1

N° applicatif 7239

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction de la commande publique

Service consulté

ACTUALISATION DE LA CONSTITUTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT ET PÉRENNE

Résumé : Le Groupement de commandes Ouvert et Pérenne (GOP) ou permanent regroupe la Collectivité européenne d'Alsace et ses collègues, les Services d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace Moselle et l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que l'ensemble de ses communes membres, notamment la Ville de Strasbourg, l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg. Une nouvelle version de la convention est proposée afin d'ajouter le GIP MAISON DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE à ce groupement. Il est également proposé de faire le bilan des actions menées en 2022 et depuis le début de l'année 2023.

Actualisation de la convention constitutive du groupement de commande ouvert et pérenne (GOP)

Par délibérations n° CP/2017/307/0000 de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 3 juillet 2017 et n° CP-2017-7-12-2 de la Commission Permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin en date du 7 juillet 2017, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont adopté en 2017 la convention cadre de groupement de commandes dit permanent et ouvert, s'inscrivant dans le cadre fixé par les articles 28 et le 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, désormais codifiés dans le Code de la commande publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019.

Les membres du groupement sont les suivants : les établissements publics locaux d'enseignement des collèges d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres notamment la ville de Strasbourg, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SIS du Bas-Rhin, le SIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame, le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

Le groupement a pour objectif la mise en œuvre d'achats par mutualisation permettant notamment de :

- Réduire les coûts, générer des gains,
- Optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- Renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- Susciter la concurrence, développer des expertises,
- Intégrer des principes de développement durable.

Au courant de l'année 2022, le groupement a notamment permis dans un contexte de crise énergétique, la sécurisation de l'achat mutualisé d'électricité et de gaz pour la Collectivité européenne d'Alsace et les collèges alors que certaines structures publiques n'ont pas obtenu de réponses à leurs appels d'offres.

Depuis l'entrée en vigueur du GOP, une cinquantaine de procédures d'appel d'offres ont été engagées.

Le tableau ci-dessous fait état de quelques-uns des marchés passés par le groupement de commandes permanent, permettant d'illustrer son action :

Objet	Coordonnateur	Observations	Notification
Fourniture et acheminement d'électricité (>36Kva) et de gaz	Eurométropole	Mutualisation entre l'Eurométropole, ses communes, la CeA (et les collèges), les SIS 67 et 68, la fondation de l'Œuvre Notre Dame, le CCAS de Strasbourg et l'Ecole Européenne de Strasbourg.	Accord-cadre notifié en juin 2022 Marchés subséquents notifiés entre août et septembre
Fournitures de fluides pour la maintenance de la flotte de véhicules et d'engins	CeA	Mutualisation entre la CeA et le SIS 67.	Juin 2023
Mise à disposition de titres restaurant et d'un service de gestion des commandes	CeA	Mutualisation entre la CeA, le SIS 68 et le SIS 67	Septembre 2023

Des améliorations quant au fonctionnement du GOP nécessitent une actualisation de la convention :

- L'ajout d'un nouveau membre : le GIP Maison Des Personnes Handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace
- L'ajout de nouvelles familles d'achat : Service de traiteurs et Service de restauration collective
- La simplification des modalités de fonctionnement entre les membres du groupement pour les bilans et l'actualisation des familles d'achat

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes ouvert et pérenne (ou permanent) actualisée jointe en annexe au présent rapport ;
- d'acter le bilan 2022 illustré par les exemples ci-dessus ;
- de décider la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats ;
- et de m'autoriser à signer la convention actualisée jointe en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.